

Légende

Limite communale

- Bâti
- Parcelle

Réseau routier

- Départemental
- Autre

Prescriptions ponctuelles

- ◆ Eléments du patrimoine bâti (EPB) à préserver ou à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions linéaires

- Eléments du patrimoine végétal (EPV) à préserver ou à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions surfaciques

- Espaces Boisés Classés au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Eléments du patrimoine paysager (EPP) à préserver ou à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme
- Tame de risque inondation (PPRI Tam)

Zonage

- U1
- U2
- U3
- 1AU
- 2AU
- A
- Ap
- N
- NL1
- NL2
- NLm
- NP
- Nzh

Tableau des Emplacements Réservés

Numéro	Dénomination	Bénéficiaire	Surface
ER1	Création d'un chemin piétonnier	Commune	563.88
ER2	Extension du cimetière communal	Commune	13447.17
ER3	Extension du parking de la salle des fêtes et aménagement de l'intersection rue du Coutal et route de Layrac	Commune	1687.91
ER4.1	Élargissement de la rue du Moulas (largeur : 3 mètres de chaque côté de la voie)	Commune	1786.62
ER4.2	Élargissement de la rue du Moulas (largeur : 3 mètres de chaque côté de la voie)	Commune	1812.02
ER5	Création d'une voirie (largeur : 10 mètres)	Commune	1003.81
ER6	Création d'un chemin piétonnier (largeur : 3 mètres)	Commune	194.34
ER7	Aménagement d'un exutoire vers le Lauzate	Commune	363.37

Département de la Haute-Garonne

Commune de Mirepoix-sur-Tarn

Planche Nord


PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1:3 000 ème

Règlement graphique

Document destiné à être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 10.03.2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

N



Légende

Limite communale

- Bâti
- Parcelle

Réseau routier

- Départemental
- Autre

Prescriptions ponctuelles

- Éléments du patrimoine bâti (EPB) à préserver ou à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions linéaires

- Éléments du patrimoine végétal (EPV) à préserver ou à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme

Prescriptions surfaciques

- Espaces Boisés Classés au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Éléments du patrimoine paysager (EPP) à préserver ou à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme
- Tame de risque inondation (PPRI Tam)

Zonage

- U1
- U2
- U3
- 1AU
- 2AU
- A
- Ap
- N
- NL1
- NL2
- NLm
- NP
- Nzh

Tableau des Emplacements Réservés

Numéro	Dénomination	Bénéficiaire	Surface
ER1	Création d'un chemin piétonnier	Commune	563,88
ER2	Extension du cimetière communal	Commune	13447,17
ER3	Extension du parking de la salle des fêtes et aménagement de l'intersection rue du Coustal et route de Layrac	Commune	1687,91
ER4.1	Élargissement de la rue du Moulas (largeur : 3 mètres de chaque côté de la voie)	Commune	1786,62
ER4.2	Élargissement de la rue du Moulas (largeur : 3 mètres de chaque côté de la voie)	Commune	1812,02
ER5	Création d'une voie (largeur : 10 mètres)	Commune	1003,81
ER6	Création d'un chemin piétonnier (largeur : 3 mètres)	Commune	134,34
ER7	Aménagement d'un exutoire vers le Lauzatzé	Commune	363,37

Planche Sud

Département de la Haute-Garonne

Commune de Mirepoix-sur-Tarn

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1:3 000 ème

Règlement graphique

Document destiné à être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 10.03.2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

CITADIA

Citadia Conseil
12 rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tél : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Commune de Mirepoix-sur-Tarn

Mission: PLU de Mirepoix-sur-Tarn

Sources: DGFIP© 2020

Réalisation: Citadia Conseil© le 04.03.2020

